



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

établissements

Question écrite n° 95661

Texte de la question

M. Lionel Tardy attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la composition du conseil d'administration de l'École nationale supérieure des arts et métiers (ENSAM). En février 2016, Mme la ministre a fait part de son intention de modifier le décret statutaire de l'ENSAM pour y réduire l'influence des anciens élèves. Cette intention semble injustifiée au regard de l'apport en termes de bénévolat, d'expérience industrielle et de financements. Il souhaite donc connaître sa position révisée à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95661

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [10 mai 2016](#), page 3926

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)